

Principales Conclusions – Rapport 2018 de l’Observatoire des mines

Le rapport 2018 de l’Observatoire des mines (*Landmine Monitor 2018*), vingtième publication annuelle de l’Observatoire des mines, documente les progrès réalisés vers un monde exempt de mines et continue de constater le succès retentissant du régime du Traité d’interdiction des mines antipersonnel. Suite à l’accession au Traité fin 2017 de deux États, 164 pays sont maintenant liés par les dispositions du traité et doivent les mettre en œuvre. La stigmatisation des mines antipersonnel demeure forte. Seulement un petit nombre de groupes armés non-étatiques utilisent cette arme interdite, souvent sous la forme de mines improvisées. Cela a encore entraîné un nombre élevé de victimes en 2017, dont la majorité était des civils, et pratiquement la moitié des enfants.



Alors que les pays continuent leurs efforts pour déminer les terres contaminées par les mines, l’Observatoire des mines constate que beaucoup reste à faire, notamment pour subvenir aux besoins des survivants de mines et des communautés affectées. Des pays à la fois en dehors et parties au régime ont contribué un niveau de ressources record pour le déminage et d’autres activités d’action contre les mines, démontrant l’impact que le premier traité de désarmement humanitaire continue d’avoir plus de 20 ans après son adoption.

Statut du Traité

Il y a 164 États parties au Traité d’interdiction des mines, et un État signataire qui ne l’a toujours pas ratifié (les îles Marshall).

- Deux pays ont accédé au traité en décembre 2017 : le Sri Lanka, le 13 décembre, et l’État de Palestine, le 29 décembre.

Utilisation

Au cours de l’année écoulée, l’Observatoire des mines a pu confirmer l’utilisation nouvelle de mines antipersonnel par les forces gouvernementales du Myanmar, État non partie au Traité d’interdiction des mines.

- Il n’y a eu aucune allégation d’utilisation de mines antipersonnel par des États parties au cours de la période étudiée.
- L’Observatoire des mines n’a pas recensé ou pu confirmer l’utilisation de mines antipersonnel par les forces gouvernementales syriennes au cours de la période documentée.

Des groupes armés non-étatiques ont utilisé des mines antipersonnel dans au moins huit pays : en Afghanistan, en Colombie, en Inde, au Myanmar, au Nigeria, au Pakistan, en Thaïlande, et au Yémen.

- Les forces de l’État islamique ont continué d’utiliser des mines improvisées en Irak et en Syrie, mais le manque d’accès par des sources indépendantes aux zones affectées rend difficile la confirmation d’utilisation nouvelle au cours de la période étudiée.

- Au cours de la période étudiée, l'Observatoire des mines n'a pas pu confirmer les allégations de nouvelle utilisation de mines antipersonnel par les groupes armés non-étatiques au Cameroun, en Irak, au Mali, en Libye, aux Philippines, en Tunisie, en Ukraine.

Victimes

En 2017, pour la troisième année consécutive, a été enregistré un nombre extrêmement élevé de victimes de mines ou de restes explosifs de guerre, notamment de type improvisé qui agissent comme des mines antipersonnel (également appelées mines improvisées), des restes d'armes à sous-munitions, et d'autres restes explosifs de guerre.

- En 2017, l'Observatoire des mines a recensé 7 239 victimes de mines et de restes explosifs de guerre, dont 2 793 ont été tuées, 4 431 ont été blessées. Le statut vital pour les 15 victimes restantes n'était pas connu.
- Ce total élevé est principalement dû au nombre de victimes recensées dans les pays connaissant un conflit armé ou une situation de violence, particulièrement en Afghanistan et en Syrie, ainsi qu'en Ukraine, en Irak, au Pakistan, au Nigeria, au Myanmar, en Libye, et au Yémen. La collecte de données précises pour les conflits en cours demeure néanmoins difficile.
- Le total de victimes identifiées en 2017 est inférieur à celui de 2016, qui représentait le total annuel de victimes le plus élevé rapporté par l'Observatoire des mines depuis 1999. Cependant, le total de 2017 reste supérieur au taux annuel de victimes d'il y a cinq ans.
- Pour la deuxième année consécutive, il s'agit des totaux annuels de victimes causées par des mines improvisées (2 716) et de victimes enfants (2 452) les plus élevés rapportés par l'Observatoire des mines

En 2017, des victimes ont été identifiées dans 49 pays et quatre autres territoires, dont 35 États parties au Traité d'interdiction des mines.

- La grande majorité des victimes de mines et de restes explosifs de guerre dont le statut était connu était des civils (87%) : c'est un ratio encore plus élevé que ces dernières années.
- En 2017, les enfants représentaient 47% de toutes les victimes civiles dont l'âge était connu, une augmentation de 5 pourcents par rapport au total de 2016.
- Les victimes de sexe féminin représentaient 13% du nombre total de victimes dont le sexe était connu.
- Depuis que l'Observatoire des mines a commencé à recenser le nombre de victimes en 1999, plus de 122 000 victimes de mines et de restes explosifs de guerre ont été identifiées, dont 86 000 survivants.

Soutien à l'action contre les mines

En 2017, les donateurs et les États affectés ont contribué environ 771,5 millions de dollars américains dans le cadre du soutien international et national pour l'action contre les mines, une augmentation de 203,6 millions de dollars (36%) par rapport à 2016.

- Cela représente le total le plus élevé de soutien international et national pour l'action contre les mines jamais rapporté par l'Observatoire des mines (dont les données remontent à 1996).

En 2017, les **donateurs internationaux** ont contribué 673,2 millions de dollars en soutien à l'action contre les mines dans 38 États et trois autres territoires, une augmentation de 190,3 millions (39%) par rapport à 2016.

- Cela représente le niveau le plus élevé de financement international jamais enregistré par l'Observatoire des mines.
- Les cinq plus grands contributeurs à l'action contre les mines – les États-Unis, l'Allemagne, l'Union européenne, la Norvège, et le Japon – ont représenté 79% de l'ensemble des financements internationaux, en contribuant un total de 435,4 millions.
- Le niveau record atteint en 2017 est principalement dû aux augmentations massives pour les contributions des États-Unis (contribution de 309,0 millions, une augmentation de 156,6 millions) et de l'Allemagne (contribution totale de 84,4 millions, une augmentation de 47,1 millions).
- L'action contre les mines dans cinq États – l'Irak, la Syrie, la Colombie, l'Afghanistan et la République démocratique populaire lao – a totalisé 435,5 millions, soit 65% des contributions internationales en 2017.
- Les augmentations les plus importantes étaient destinées aux activités en Irak (augmentation de 120 millions) et en Syrie (augmentation de 70,8 millions), qui ont reçu respectivement 207,0 millions et 89,4 millions en 2017.
- Le soutien international explicitement alloué à l'assistance aux victimes demeure bas et difficile à identifier, et représentait seulement 2% des contributions internationales identifiées en 2017.

Dix États affectés ont contribué 98,3 millions de dollars pour le **soutien national** de leur programme d'action contre les mines, une augmentation de 13,3 millions (16%) par rapport à 2016.

Contamination et déminage

En novembre 2018, 60 États et autres territoires étaient contaminés par les mines antipersonnel.

- Cela comprend 34 États parties au Traité d'interdiction des mines, 22 États non partie, et quatre autres territoires.
- La Mauritanie a achevé le déminage de son territoire en décembre 2017. Le Mozambique qui avait déclaré avoir achevé le déminage de son territoire en 2015 mais qui avait par la suite identifié une contamination par des mines antipersonnel précédemment inconnue en 2016 et 2017, a complété le déminage de son territoire en mai 2017.
- Une contamination massive par les mines antipersonnel (correspondante à une contamination totale supérieure à 100 km² par pays) est présumée en Afghanistan, en Angola, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, en Irak, au Tchad, en Thaïlande, en Turquie, au Yémen, et dans le territoire du Sahara occidental.

Environ 128 km² de terres contaminées ont été déminées en 2017, moins que les 145 km² rapportés pour 2016 (total mis à jour).

- En 2017, plus de 168 000 mines antipersonnel et quelques 7 500 mines antivéhicule ont été détruites. Cela représente une diminution importante par rapport aux résultats de 2016. Cependant il s'agit d'une sous-estimation sachant que certains acteurs ne rapportent pas de façon systématique sur leurs résultats de déminage.
- En 2017, des opérations de déminage ont été rapportées dans deux-tiers des États et territoires contaminés, dont 29 États parties, huit États non partie, et trois autres territoires.
- La plus grande partie du déminage des zones contaminées a été réalisée en Afghanistan, en Croatie, en Iraq, et au Cambodge (les mêmes pays qu'en 2016), qui ont comptabilisé plus de 80% du déminage rapporté pour 2017.
- En 2017, trois États parties ont utilisé des enquêtes techniques et non techniques pour libérer de larges parcelles de terre, plus de 30km², faisant ainsi baisser l'estimation de leur contamination restante : l'Angola, le Cambodge, et la Thaïlande.
- Au cours des cinq dernières années (2013-2017), environ 830km² de terres contaminées ont été déminées. Approximativement 1,1 millions de mines antipersonnel et plus de 66 000 mines antivéhicule ont été détruites dans le cadre d'opération de déminage (bac).

Vingt-neuf États parties, un État non partie, et un autre territoire ont achevé le déminage de toutes les zones minées sur leur territoire depuis que le Traité d'interdiction des mines est entré en vigueur en 1999.

- La Jordanie et le Nigeria, où une contamination par les mines antipersonnel a été identifiée, devraient déclarer qu'ils ont des obligations en vertu de l'article 5 et demander une nouvelle date butoir pour procéder au déminage.
- Cinq États parties ont obtenu des prolongations de leurs délais afin de procéder au déminage de leur territoire lors de la Seizième Assemblée des États parties en 2016 : l'Angola, l'Equateur, l'Iraq, la Thaïlande, et le Zimbabwe. Sept États parties ont déposé une demande de prolongation en 2018, en attente d'approbation lors de la Dix-septième Assemblée des États parties : la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, le Royaume-Uni, la Serbie, le Soudan, et l'Ukraine.
- Seuls quatre États parties semblent être en mesure de respecter leurs délais de déminage tels que prévus par le traité : la République démocratique du Congo, le Pérou, le Sri Lanka, et le Zimbabwe.
- La déclaration politique adoptée lors de la Troisième conférence d'examen du Traité d'interdiction des mines en 2014 prévoit l'engagement de remplir les obligations du traité autant que possible d'ici 2025. Bien que la plupart des pays ne soient pas en mesure de respecter leurs délais pour procéder au déminage en vertu de l'article 5, la majorité d'entre eux devraient atteindre l'objectif de déminage d'ici 2025, si les fonds nécessaires et un engagement sont garantis, et que les conditions de sécurité soient remplies.
- Pratiquement tous les États parties avec une contamination par les mines ont un programme national d'action contre les mines ou des institutions qui sont en charge de remplir les obligations de déminage de l'État. En revanche, moins de la moitié des États non partie ayant une contamination par les mines ont des programmes d'action contre les mines en place.

Assistance aux victimes

En 2017–2018, la plupart des États parties au Traité d’interdiction des mines avec un nombre considérable de victimes de mines ont souffert d’un manque de ressources et pratiques adéquates pour remplir les engagements prévus dans le cadre du Plan d’Action de Maputo 2014-2019. Les conclusions rapportées ci-dessous concernent 33 États parties avec un nombre important de victimes de mines. Le besoin d’assister les victimes demeure important, notamment dans les États parties les plus récents du Sri Lanka et de l’État de Palestine.

- Dans la plupart des États parties, des efforts ont été entrepris pour améliorer la qualité et la quantité des programmes de santé et de réadaptation pour les survivants.
- Néanmoins, suite à la baisse des ressources de ces dernières années, les services d’assistance de base pour les survivants de mines et de restes explosifs de guerre ont été marqués par une quasi-stagnation dans de nombreux pays. Les réseaux de survivants ont également fait face à des difficultés pour maintenir leurs activités en raison des diminutions des ressources.
- Les services demeurent principalement centralisés, empêchant de nombreux survivants de mines et de restes explosifs de guerre qui vivent dans des zones reculées et rurales d’accéder à ces services. Le manque de matières premières et de ressources financières a été un obstacle aux améliorations dans le secteur de la réadaptation physique dans plusieurs pays.
- Seulement 14 des 33 États Parties ont une assistance aux victimes ou des plans d’invalidité adéquats en place pour prendre en charge les besoins connus et les manques d’assistance.
- Environ deux-tiers des États parties ont des mécanismes actifs de coordination, et des représentants de survivants ont participé à 18 des procédures de coordinations dans 21 États parties. Les initiatives des États pour améliorer les capacités en vue d’augmenter la participation des victimes de mines n’ont quasiment jamais été rapportées.
- Des écarts importants demeurent dans l’accès à l’emploi, à la formation, et à d’autres activités créatrices de revenus dans de nombreux États parties, particulièrement là où des opportunités génératrices de moyens de subsistance étaient les plus nécessaires.

Destruction des stocks, production, et transfert

Les États parties au Traité d’interdiction des mines ont détruit plus de 54 millions de mines antipersonnel stockées, dont plus de 500 000 en 2017.

- La Grèce et l’Ukraine demeurent en violation du traité en n’ayant pas réalisé la destruction complète de leurs stocks dans leur délai de quatre ans.
- Deux États parties possèdent plus de cinq million de mines antipersonnel qui doivent être détruites : l’Ukraine (4,4 millions) et la Grèce (643 267). Le sultanat d’Oman (7 630) a prévu la destruction de ses stocks d’ici février 2019.

En 1999, tous les États (à la fois signataires au traité et non signataires) ont stocké environ 160 millions de mines antipersonnel. Actuellement, le total global doit être inférieur à 50 millions.

Quarante-et-un États ont mis fin à la production de mines antipersonnel, dont quatre qui ne sont pas parties au Traité d'interdiction des mines : l'Égypte, Israël, le Népal, et les États-Unis.

- L'Observatoire des mines liste 11 États comme producteurs de mines car ils n'ont toujours pas désavoué la possibilité d'une production future, ce qui reste inchangé par rapport au rapport précédent : la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, l'Inde, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan, la Russie, Singapour, et le Vietnam.
- Les États qui produisent probablement des mines sont la Corée du Sud, l'Inde, le Myanmar, et le Pakistan.
- Les groupes armés non-étatiques produisent des mines improvisées en Afghanistan, en Iraq, au Myanmar, au Nigeria, au Pakistan, en Syrie, et au Yémen.
 - Les forces Houthis au Yémen ont produit « en masse » des mines, dont des engins activés par des victimes (mines improvisées).

Au moins neuf États non partie au traité ont adopté des moratoires formels sur l'export de mines antipersonnel : la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Inde, Israël, le Kazakhstan, le Pakistan, la Russie, et Singapour.